



Bruxelles, le 5 juin 2019
(OR. en)

9896/19

MK 2
REGIO 109

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	7793/1/19 REV 1
Objet:	Conclusions du Conseil sur l'inclusion de la République de Macédoine du Nord dans l'EUSAIR

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur l'inclusion de la République de Macédoine du Nord dans l'EUSAIR, adoptées par le Conseil des affaires générales, lors de sa session du 9 avril 2019.

**Conclusions du Conseil sur l'inclusion de la République de Macédoine du Nord dans
l'EUSAIR**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

(1) RAPPELANT ses conclusions du 29 septembre 2014¹, dans lesquelles il a approuvé la stratégie de l'Union européenne pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR) sur la base de la communication de la Commission du 17 juin 2014²;

(2) TENANT COMPTE de la déclaration de Catane du 24 mai 2018, par laquelle les participants au Conseil adriatique-ionien et à la réunion ministérielle de l'EUSAIR ont accepté la demande de la Macédoine du Nord visant à devenir le neuvième pays participant à l'initiative pour la région adriatique et ionienne, tout en invitant le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne à prendre toutes les mesures nécessaires pour inclure la Macédoine du Nord dans l'EUSAIR;

(3) TENANT COMPTE de la lettre du 5 octobre 2018, adressée par les quatre États membres de l'UE participant à l'EUSAIR (Croatie, Grèce, Italie et Slovénie) à la présidence autrichienne du Conseil de l'UE, par laquelle ils lui demandent de lancer la procédure au sein du Conseil en vue de l'inclusion de la Macédoine du Nord dans l'EUSAIR, et PRENANT ACTE de la réponse de la présidence autrichienne du 6 décembre 2018, ainsi que de la réponse positive fournie par M^{me} Cretu, membre de la Commission, dans sa lettre du 20 novembre 2018;

- A. SALUE et ACCEPTE la demande d'inclusion de la République de Macédoine du Nord dans l'EUSAIR présentée par les pays participant à celle-ci;
- B. INVITE la Commission à prendre les mesures nécessaires pour inclure la Macédoine du Nord dans l'EUSAIR et à soumettre au Conseil une stratégie modifiée en conséquence.

¹ 13503/14.

² 10675/14.